© OCDE/Union européenne 2015

Chapitre 3

Caractéristiques spécifiques à la population immigrée

Certains facteurs explicatifs des écarts de résultats entre immigrés et natifs sont directement liés au processus de migration. Le fait d'être né à l'étranger peut en effet constituer un obstacle si, par exemple, l'immigré n'a pas une connaissance approfondie de la société d'accueil comme les personnes nées dans pays (fonctionnement du marché du travail, constitution de réseaux dans le pays d'accueil, connaissance des services publics, etc.). Comprendre les éléments constitutifs du pays d'accueil demande du temps, et l'intégration tend en général à s'améliorer avec l'allongement de la durée de séjour dans le pays de résidence. Plus généralement, des différences structurelles – en terme par exemple de qualité des systèmes d'éducation – entre pays d'accueil et pays d'origine peuvent également se répercuter sur l'intégration des immigrés. En outre, la maîtrise de la langue du pays d'accueil est fondamentale pour réussir dans le nouveau pays de résidence.

Le motif pour lequel une personne décide de migrer dans un autre pays peut également jouer un rôle important sur les résultats, notamment sur le marché du travail. Ainsi, les migrants de travail ont soit un emploi dès leur entrée sur le territoire, soit se mettent à la recherche d'un emploi peu de temps après leur arrivée. La situation des migrants entrés pour motifs humanitaire ou familiaux peut s'avérer très différente et ces derniers peuvent éprouver plus ou moins de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Le pays de naissance des immigrés, en particulier lorsque ces derniers proviennent d'un pays à faibles revenus où les systèmes d'éducation ne sont pas comparables à ceux des pays de l'OCDE, a également un impact sur l'intégration.

Ce chapitre aborde les caractéristiques spécifiques aux immigrés disponibles au travers de sources comparables au niveau international : composition des flux d'entrée par motif de migration (indicateur 3.1) ; durée de séjour, régions d'origine et nationalité (indicateur 3.2) ; langues d'origine des immigrés et celles parlées à la maison (indicateur 3.3).

Il sera fait référence à ces informations contextuelles tout au long de cette publication, de manière à expliquer certaines disparités touchant les immigrés. Pour une discussion sur ces informations, se reporter à la section « Limites de la mesure » à la fin du chapitre.

Principaux résultats

- Environ 4 millions d'immigrés se sont installés de manière permanente dans un pays de l'OCDE en 2013, dont la moitié dans un pays de l'Union européenne. Ces flux représentent 0.4 % de la population de l'OCDE et 0.5 % de celle de l'UE. Un quart sont venus pour travailler (hors libre circulation), un tiers pour motifs familiaux (un quart dans l'UE). Près d'un quart de l'ensemble des flux a bénéficié de la libre circulation (43 % dans l'UE).
- En 2012-13, les deux tiers des immigrés dans la zone OCDE et l'Union européenne résident dans leur pays d'accueil depuis plus de dix ans, majoritairement dans les pays d'immigration ancienne et d'installation.
- En 2011-12, près de 40 % des immigrés de la zone OCDE et de l'Union européenne, quelle que soit leur durée de présence, possèdent la nationalité du pays d'accueil.
- Un tiers des migrants viennent de pays à hauts revenus. Les migrations en provenance de pays frontaliers ou appartenant au même continent prédominent dans la zone OCDE : la moitié des immigrés dans l'Union européenne sont européens, et la moitié aux États-Unis sont originaires d'Amérique latine. De même, près de la moitié des immigrés dans les pays d'Asie et d'Océanie de l'OCDE sont d'origine asiatique tandis que les immigrés en provenance d'Afrique sont plus présents en Europe que dans les pays non européens de l'OCDE.
- Les deux tiers des immigrés sont de langue étrangère. La pratique de la langue du pays d'accueil à la maison parmi les immigrés de langue étrangère est plus répandue dans quelques pays européens d'immigration ancienne qu'au Canada et aux États-Unis.

3.1. Composition des flux d'entrée par catégorie de migration

Informations de référence

Définition

Le motif légal de l'immigration est d'une grande importance pour expliquer les résultats des immigrés, en particulier sur le marché du travail. L'OCDE publie depuis 2003 dans l'édition annuelle de *Perspectives des migrations internationales*, des données annuelles par catégorie de permis pour la plupart des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Ces données d'origine administrative sont standardisées de manière à permettre des comparaisons internationales. Si elles ne couvrent que l'immigration récente, elles donnent une image particulièrement intéressante des raisons du séjour sur le territoire des étrangers migrants.

Cette section présente les données d'immigration permanente en pourcentage de la population totale.

Champ

Un immigré permanent est une personne étrangère (quel que soit son âge) jouissant d'un droit de résidence, généralement à vocation permanente, dès son entrée sur le territoire. Cela inclut les étrangers obtenant immédiatement un premier permis de séjour permanent, ceux ayant un premier titre de séjour temporaire mais indéfiniment renouvelable de droit et ceux bénéficiant de la libre circulation (non compris ceux en court séjour). À cela s'ajoutent les immigrés temporaires devenus permanents à la suite d'un changement de statut, par exemple les étudiants qui obtiennent un emploi à l'issue de leurs études.

Dans l'ensemble des 22 pays de l'OCDE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, 3.9 millions d'immigrés ont obtenu le droit de résidence permanente en 2013, dont la moitié dans un pays de l'Union européenne. En moyenne, ces flux d'immigration représentent 0.4 % de la population totale de l'ensemble de l'OCDE et 0.5 % de l'ensemble de l'Union européenne. Les pays européens où le taux de chômage est le plus faible (Norvège, Suisse) sont ceux qui accueillent le plus de nouveaux immigrés en proportion de leur population (graphique 3.1).

Les nouvelles entrées, en pourcentage de la population résidente, ont progressé par rapport à la moyenne des dix dernières années en Australie, dans tous les pays d'Europe du Nord, aux Pays-Bas ainsi qu'en Allemagne et en Autriche. À l'inverse, l'immigration permanente vers les pays d'immigration récente (Europe du Sud et Irlande) est en deçà du niveau atteint avant la crise économique. Si ces flux représentent toujours au moins 0.9 % de la population irlandaise, cette part a diminué de moitié en Espagne et s'élève à 0.5 %. Au Canada et aux États-Unis, l'immigration permanente est restée stable. Elle reste négligeable au Mexique et dans les pays d'Asie (Corée, Japon). De manière générale, les grands pays accueillent moins d'immigrés à vocation permanente par habitant que les petits pays.

Entre 2005 et 2013, un quart de l'immigration permanente (hors libre circulation) est le fait de l'entrée de travailleurs et de leurs familles. Dans l'OCDE, un tiers des flux tient à la migration familiale (contre un quart dans l'Union européenne) et un quart à la libre circulation (contre 43 % dans l'UE, graphique 3.2). Les pays accueillant le plus d'immigrés permanents en 2012 (Norvège, Suisse) attirent le plus de flux intra-UE. Dans les pays d'installation d'Océanie, ainsi qu'au Canada et au Royaume-Uni, la migration de travail (y compris famille accompagnante) représente la moitié des flux permanents. L'immigration familiale reste enfin le principal moteur de l'immigration aux États-Unis (les deux tiers des flux), en Corée et, dans une moindre mesure, en France et en Suède. Ce dernier pays enregistre la part la plus élevée de migrants humanitaires dans ses flux permanents, suivie par l'Amérique du Nord et la Finlande.

Graphique 3.1. **Entrées permanentes vers les pays de l'OCDE et de l'UE, 2003-11 et 2012-13**

Pourcentage de la population totale

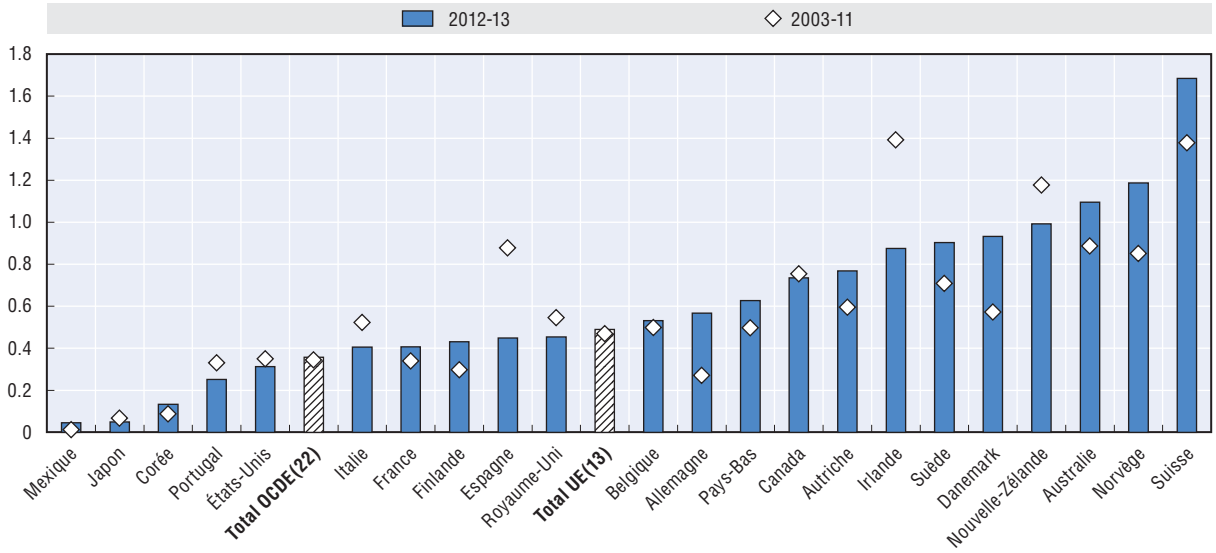

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216404

Graphique 3.2. **Entrées permanentes vers les pays de l'OCDE et de l'UE par catégorie d'entrée, 2005-13**

Total = 100

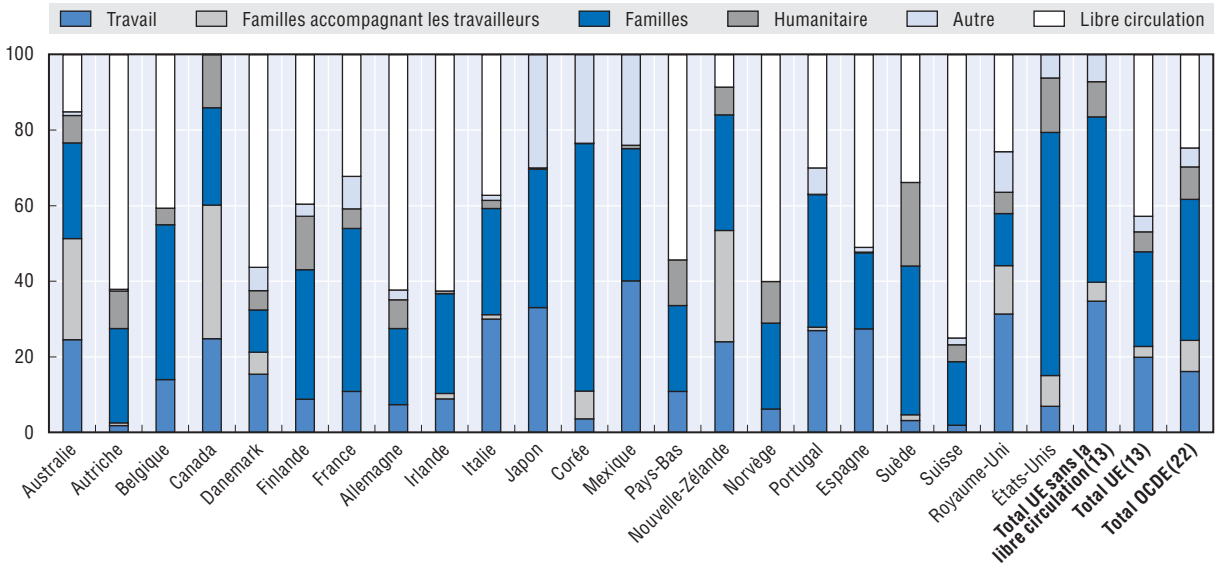

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216412

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

3.2. Durée de séjour, région d'origine et nationalité

Informations de référence

Définition

La durée de séjour présentée dans cet indicateur est la période écoulée entre l'année d'arrivée et l'année de l'interrogation. La composition par région d'origine est subdivisée en cinq grandes régions : Asie, Afrique, Europe, Amérique Latine et Caraïbes, Canada-États-Unis et Océanie. Les données par nationalité présentées portent sur la nationalité actuelle. Les données sur la nationalité à la naissance ne sont pas présentées car disponibles seulement pour un nombre limité de pays.

Champ

Immigrés âgés de 15 à 64 ans, non compris ceux dont le pays d'origine n'est pas renseigné.

Dans l'ensemble de la zone OCDE et de l'Union européenne, deux immigrés sur trois résident dans le pays d'accueil depuis au moins dix ans en 2012-13. Dans les pays Baltes, comme dans d'autres pays où les frontières ont été modifiées (pays issus de l'éclatement de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie), cette part peut atteindre neuf sur dix. Les trois quarts des immigrés sont aussi des résidents de longue durée en Allemagne, aux États-Unis, en France, en Israël et aux Pays-Bas (graphique 3.3).

La majorité des pays du sud et du nord de l'Europe ont connu des flux migratoires importants au cours des dernières années. Dans ces pays, les flux d'immigration des dix dernières années se sont intensifiés par rapport aux années précédentes. La part d'immigrés récents est la plus élevée au Japon, les trois quarts d'entre eux étant arrivés il y a moins de cinq ans. Dans quelques pays scandinaves (Finlande, Norvège), au Chili et à Chypre[1, 2], un tiers de la population immigrée environ est également présente depuis peu de temps.

Les pays dits « d'immigration récente » (notamment l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, l'Italie) ont connu une forte immigration avant la crise, dans la première partie des années 2000 : un tiers de leur population née à l'étranger réside dans le pays depuis plus de cinq ans mais moins de dix ans. Enfin, certains pays (Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse) connaissent, parallèlement à une population immigrée arrivée depuis longtemps, des flux migratoires récents toujours importants.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'UE, environ 45 % des immigrés possèdent la nationalité du pays d'accueil en 2010-11 (graphique 3.4). Cette nationalité peut avoir été obtenue à la naissance, par acquisition (par mariage, après demande, etc.) ou par (ré)intégration du territoire de naissance dans un autre pays. Ainsi, dans nombre de pays ayant connu des changements de frontières (Croatie, Lituanie, République slovaque), plus des trois quarts des immigrés ont la nationalité du pays de résidence. Plus de la moitié des immigrés sont également des nationaux dans les pays ayant connu de forts rapatriements à l'époque de la décolonisation, en particulier en France. Enfin, plus la politique de naturalisation est ouverte, plus le nombre d'immigrés ayant obtenu la nationalité est important. C'est le cas en particulier dans les pays d'installation (Australie, Canada) et par le passé aux Pays-Bas. À l'inverse, la part des immigrés ayant conservé leur nationalité d'origine est la plus élevée dans les pays accueillant proportionnellement beaucoup d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, comme au Luxembourg, ainsi que dans les pays où l'immigration est trop récente pour ouvrir le droit à la naturalisation (Europe du Sud notamment).

En 2010-11, un tiers des immigrés sont nés dans des pays à hauts revenus (graphique 3.A1.1), cette proportion étant plus forte pour l'Union européenne. Quatre immigrés sur cinq sont ainsi originaires d'un pays à hauts revenus au Luxembourg. Cette part est également très élevée en Irlande, à Malte ou en République slovaque. À l'inverse, les pays à hauts revenus entourés de pays frontaliers plus pauvres (Chili, Croatie, États-Unis) attirent une immigration en provenance de ces pays. C'est aussi le cas dans la majorité des pays d'immigration récente (Europe du Sud).

Graphique 3.3. **Distribution de la population née à l'étranger par durée de séjour, 15-64 ans, 2012-13**

Pourcentages de la population née à l'étranger

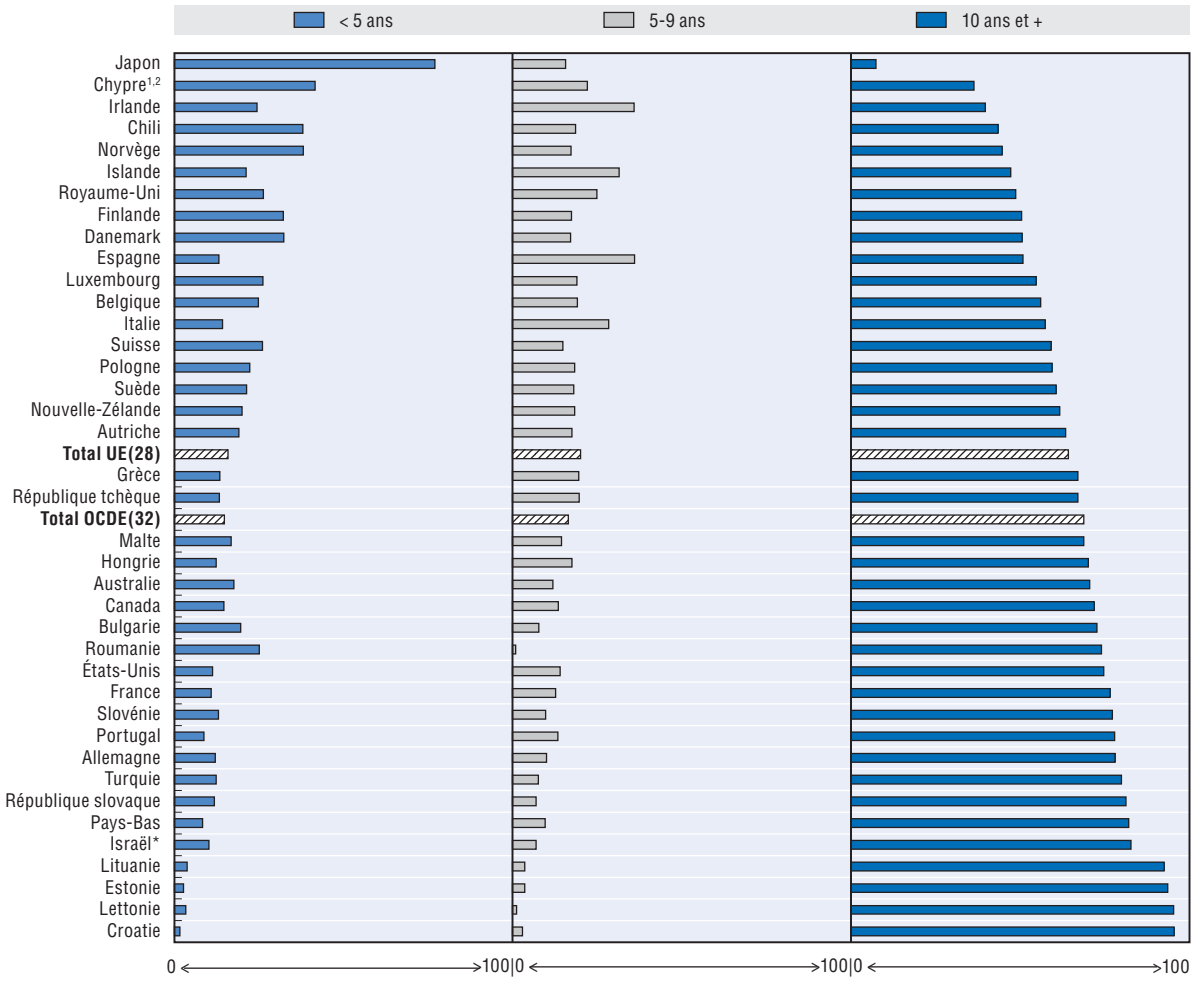

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216429

Graphique 3.4. **Distribution de la population née à l'étranger par nationalité, 15-64 ans, 2010-11**

Total = 100

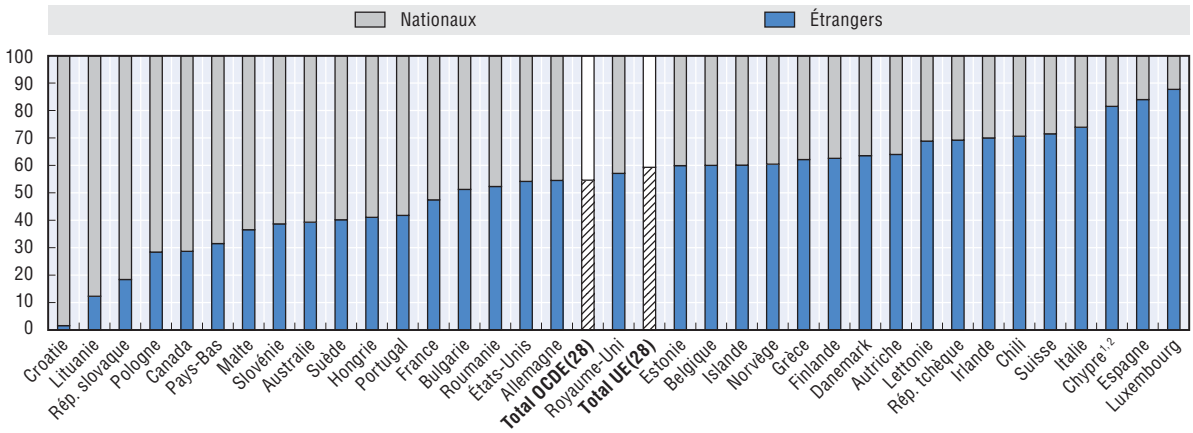

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216438

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

Un tiers de la population immigrée âgée de 15 à 64 ans au sein de la zone OCDE est née dans un pays d'Europe. Les personnes originaires d'Amérique latine et d'Asie représentent ensuite respectivement un quart de la population immigrée (graphique 3.6). Enfin, un immigré sur dix vivant dans la zone OCDE est né en Afrique, l'Amérique du Nord et l'Océanie ne représentant que 4 % des pays d'origine des migrants. En terme de pays de naissance, le Mexique est le premier pays d'origine (12 % de l'ensemble), suivi de la Chine et de l'Inde (4 % chacun), puis de l'Allemagne et de la Pologne (3 % chacun, voir tableau 3.A1.1).

La décennie 2000 a vu une forte diversification de l'origine des flux migratoires. Cela a conduit à modifier progressivement la composition de la population immigrée, entraînant en particulier une diminution de la part des immigrés en provenance d'Europe (34 % en 2010-11 contre 36 % en 2000-01) (graphique 3.A1.2). En contrepartie, la part des immigrés en provenance d'Asie est passée de 22 à 25 % sur la même période. La part des autres régions d'origine (Afrique, Amérique latine) est restée stable.

Les migrations régionales de proximité représentent la majorité des migrations vers un pays de l'OCDE (graphique 3.5). La moitié de la population immigrée de l'Union européenne est ainsi originaire d'Europe, en 2011 dont 5.6 % de Pologne (2.2 millions), 5.4 % de Roumanie (2.14 millions), 5.3 % de Turquie (2.1 millions) et 3.8 % de Russie (1.5 million). Les autres continents de provenance sont l'Afrique (18 %, dont 5.3 % du Maroc, soit 2.1 millions) et l'Asie (17 %). De même, la moitié des immigrés des pays d'Amérique faisant partie de l'OCDE viennent d'Amérique latine, surtout du Mexique (10.5 millions d'individus, soit un quart du total). Les autres immigrés proviennent majoritairement d'Asie (29 %, principalement de Chine, d'Inde et des Philippines), seuls 14 % venant d'Europe. Enfin, la population immigrée résidant dans les pays de l'OCDE d'Asie et d'Océanie vient à 43 % d'Asie (principalement de Chine et de Corée), et un tiers d'Europe.

La migration intra-européenne représente plus des deux tiers de la population immigrée dans six pays européens sur dix, surtout en Europe centrale, au Luxembourg et en Autriche. Elle représente le continent d'origine principal dans tous les pays d'Europe, à l'exception de l'Espagne, de la France et du Portugal. Ces deux derniers pays ont la particularité de compter une population immigrée originaire d'Afrique particulièrement importante, tandis que l'Espagne accueille une communauté importante en provenance d'Amérique latine, en raison de liens historiques toujours forts. Les personnes nées en Afrique représentent la moitié de l'immigration en France (les trois quarts du Maghreb, y compris les rapatriés d'Algérie) et 43 % au Portugal (en provenance des Pays africains de langue officielle portugaise – PALOP). En Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que dans quelques pays d'immigration récente, la population immigrée venant d'Afrique représente aussi au moins un cinquième des immigrés (graphique 3.6).

La proportion d'immigrés en provenance d'Asie est la plus importante au Japon (80 % de l'ensemble des immigrés, particulièrement des Coréens, Chinois, Philippins). L'immigration d'Asie représente également une part importante au Canada (49 %) et en Australie (42 %), majoritairement en provenance de Chine, d'Inde, des Philippines et du Vietnam. En Europe, l'immigration en provenance d'Asie représente un tiers de l'ensemble des immigrés au Royaume-Uni (en raison de liens persistants avec l'ancien empire colonial des Indes), ainsi que dans de nombreux pays scandinaves qui accueillent historiquement de nombreux réfugiés en provenance du Moyen-Orient et d'autres pays asiatiques (Irak notamment).

Plus de la moitié des immigrés aux États-Unis sont nés en Amérique latine ou aux Caraïbes. La part d'immigrés en provenance de cette région est également forte en Espagne (41 %), qui dispose de liens linguistiques privilégiés avec cette région. À noter enfin qu'un immigré sur cinq est né en Amérique du sud au Portugal (Brésil) et aux Pays-Bas (Surinam).

Graphique 3.5. **Distribution de la population née à l'étranger par régions d'origine et de destination, 15-64 ans 2010-11**

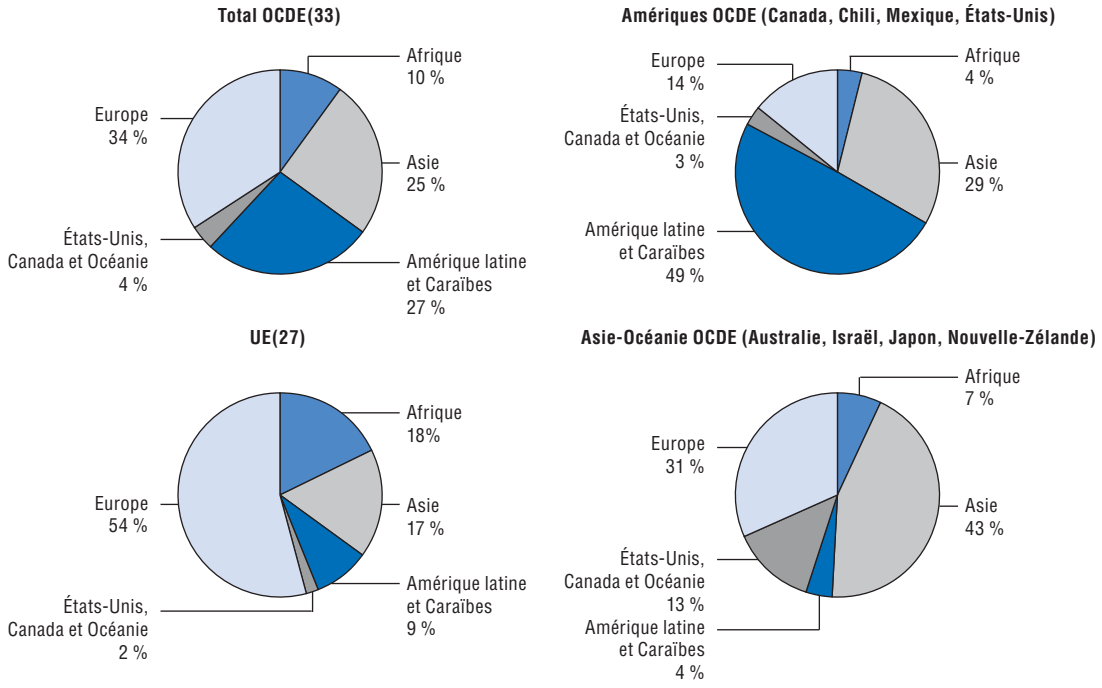

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216444

Graphique 3.6. **Distribution de la population immigrée par région d'origine et pays de destination, 15-64 ans, 2010-11**

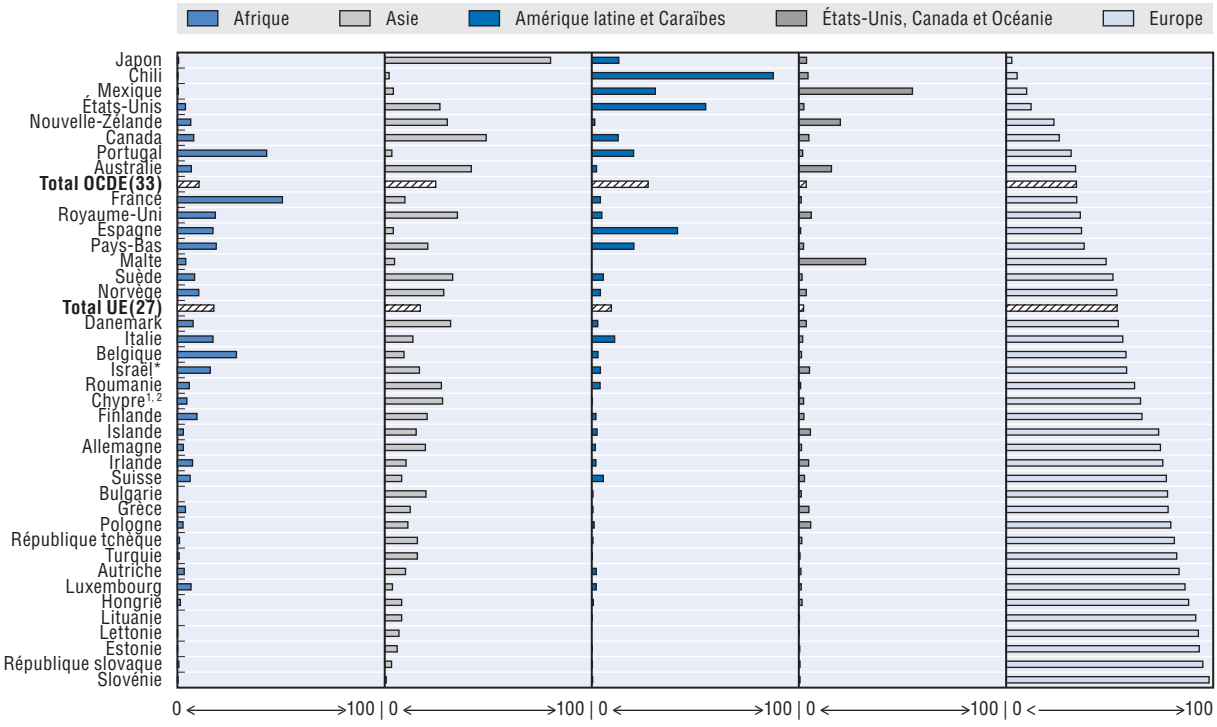

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216459

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

3.3. Langues d'origine et langues habituellement parlées à la maison

Informations de référence

Définition

Les informations présentées dans cette section sont extraites du questionnaire du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC). Deux types d'information sur les langues sont exploités : 1) la ou les deux principales langues apprises dans l'enfance et encore connue (langues d'origine); 2) la langue habituellement parlée à la maison

Les immigrés de langue étrangère sont ceux qui ne déclarent pas la langue du pays d'accueil comme une des deux langues qu'ils ont apprises dans l'enfance et qu'ils comprennent toujours. Une distinction est faite entre les immigrés de langues étrangère, parmi ceux qui parlent habituellement à la maison la langue pratiquée dans le pays d'accueil et ceux qui pratiquent une autre langue. Parmi les immigrés qui déclarent la langue du pays d'accueil comme une des deux principales langues qu'ils ont apprises dans l'enfance et connaissent toujours (locuteurs natifs), une distinction est faite entre ceux qui ne connaissent que cette langue et ceux qui sont multilingues. Dans cette section, cette information est retenue pour donner une indication sur la part des immigrés de langue étrangère.

Champ

Adultes âgés de 16 à 65 ans au moment de l'enquête.

Dans l'ensemble des 20 pays pour lesquels des données sont disponibles, près des deux tiers des immigrés sont de langue étrangère. Cette part est plus élevée encore dans les pays d'accueil dont la langue officielle est peu pratiquée au-delà de leurs frontières (Italie, pays nordiques et pays germanophones) mais aussi aux États-Unis (graphique 3.7). À l'inverse, la langue d'origine de plus d'un immigré sur deux à Chypre[1, 2], en Espagne et en Irlande est celle qui est pratiquée majoritairement dans le pays d'accueil.

Dans la plupart des pays, peu d'immigrés de langue étrangère parlent la langue du pays d'accueil à la maison. Ce n'est toutefois pas le cas dans les Républiques tchèque et slovaque en raison de la prédominance d'immigrés en provenance de chacune de ces deux Républiques avant l'éclatement de l'ex-Tchécoslovaquie. En France, en Allemagne et aux Pays-Bas, près de la moitié des immigrés de langue étrangère pratiquent le plus souvent la langue du pays d'accueil à la maison. Cela peut être attribué à l'ancienneté des vagues migratoires et à l'importance relative des ménages mixtes (voir chapitre 4). En France et aux Pays-Bas, l'importance des migrations en provenance des anciennes colonies a également un impact. À l'inverse, la pratique des langues d'origine à la maison prédomine parmi les immigrés de langue étrangère au Canada, aux États-Unis, en Flandre/Belgique et en Irlande.

Après l'espagnol qui est la langue d'origine de près d'un tiers des immigrés de langue étrangère, les principales langues sont le chinois et l'arabe, parlées chacune par environs 6 % des immigrés de langue étrangère, suivies par le roumain, le polonais et le portugais (tableau 3.1). L'importance des migrations intra-européennes a fait de quelques langues européennes, notamment le roumain et le polonais, les langues d'origine prédominantes des immigrés de langue étrangère dans certains pays d'accueil européens. Enfin, les immigrés arabophones (13 % des immigrés dans les pays européens représentés dans le tableau 3.1) ne constituent un groupe significatif que dans un nombre limité de pays d'accueil (33 % en France ; 21 % en Espagne ; près de 15 % en Flandre/Belgique, aux Pays-Bas et en Suède).

La prédominance des Mexicains aux États-Unis explique que l'espagnol est la langue d'origine pour près de trois immigrés sur cinq. Une grande diversité linguistique est en revanche observée au Canada avec 18 % des immigrés pratiquant le chinois, 9 % l'espagnol, et une part comparable (6 % environ) pratiquant le tagalog, l'arabe ou le Pendjabi.

Graphique 3.7. **Langues apprises et parlées par les immigrés âgés de 16 à 64 ans, 2012**

Total = 100

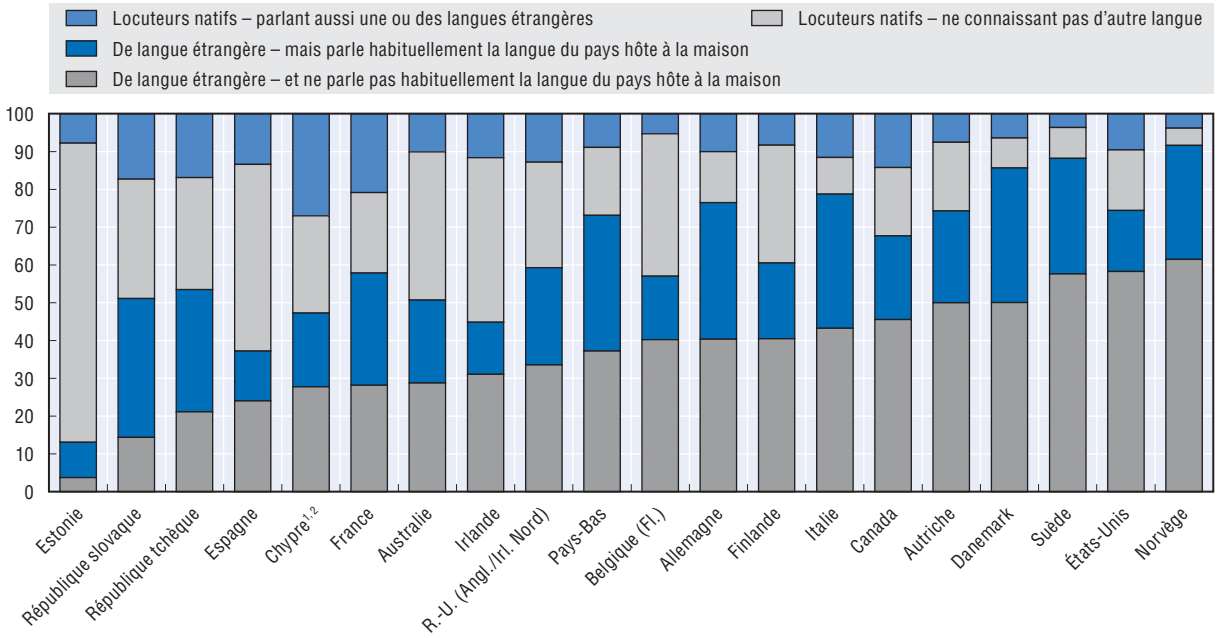

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216463

Tableau 3.1. **Immigrés de langue étrangère âgés de 16 à 64 ans par principale langue apprise dans l'enfance et par région de destination, 2012**

Europe (18)			États-Unis			Canada			OCDE (22)		
	Nombre	% des immigrés de langue étrangère		Nombre	% des immigrés de langue étrangère		Nombre	% des immigrés de langue étrangère		Nombre	% des immigrés de langue étrangère
Arabe	1 921 900	13.4	Espagnol, Castillan	11 937 100	56.8	Chinois	728 800	18.4	Espagnol, Castillan	12 847 200	32.4
Roumain	1 208 100	8.4	Chinois	1 346 800	6.4	Espagnol, Castillan	337 400	8.5	Chinois	2 470 800	6.2
Portugais	880 200	6.1	Vietnamien	502 200	2.4	Tagalog	246 400	6.2	Arabe	2 429 900	6.1
Polonais	836 200	5.8	Russe	430 100	2.0	Arabe	243 000	6.1	Roumain	1 297 900	3.3
Albanais	606 000	4.2	Tagalog	359 300	1.7	Pendjabi	236 100	6.0	Polonais	1 217 600	3.1
Espagnol, Castillan	573 100	4.0	Persan	320 500	1.5	Polonais	143 300	3.6	Portugais	1 121 100	2.8
Turc	539 400	3.8	Tamoul	293 000	1.4	Portugais	131 400	3.3	Russe	940 000	2.4
Anglais	498 600	3.5	Français	277 600	1.3	Russe	121 700	3.1	Albanais	794 100	2.0
Français	397 200	2.8	Arabe	267 100	1.3	Italien	114 100	2.9	Vietnamien	753 100	1.9
Allemand	386 200	2.7	Ourdou	260 500	1.2	Persan	109 000	2.8	Français	708 500	1.8
Total	**14 355 300**		**Total**	**21 024 100**		**Total**	**3 962 200**		**Total**	**39 626 100**	

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933216494

Les notes et les sources se trouvent à la fin du chapitre.

Limites de la mesure

Motifs de migration

Les données sur les catégories légales d'immigration sont publiées dans la base de l'OCDE sur les migrations internationales mais ne couvrent pas l'ensemble des pays de l'OCDE. Six grands motifs d'immigration permanente sont distingués dans les statistiques de flux de l'OCDE. Le motif de travail comprend les étrangers venus pour exercer une activité professionnelle, salariée ou non salariée. Les familles accompagnant ces travailleurs migrants sont généralement comptabilisées séparément. Le motif familial comprend les étrangers venus pour rejoindre leur famille (via la procédure du regroupement familial) ou pour en créer une (par mariage), que le membre de famille soit étranger ou ressortissant du pays d'accueil. Le motif humanitaire comprend tous les étrangers ayant obtenu un statut de protection internationale (réfugié, protection subsidiaire, etc.). La libre circulation estime les étrangers ayant droit au séjour sans condition (libre circulation au sein de l'Union européenne et/ou Espace Schengen, « *Trans-Tasman travel arrangement* » entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, etc.). Tous les motifs ne pouvant être intégrés dans ces catégories (motifs spécifiques à un pays, permis de séjour exceptionnels) sont classés dans « autres ».

Plus d'informations sur la méthodologie et les limites de la mesure sont disponibles dans Lemaître et al. (2007). Les données d'enquête peuvent être une source alternative pour connaître le motif de séjour. Elles ne permettent pas de connaître le motif légal du séjour, mais bien le motif déclaré, qui peut être sensiblement différent. Une personne immigrée peut déclarer un motif d'entrée différent du motif de son premier titre de séjour, soit parce qu'accéder à ce motif légal était plus simple que l'accès à son motif réel, soit parce que le répondant a oublié son motif réel d'entrée (en particulier chez les immigrés résidant depuis longtemps dans le pays d'accueil).

Les données d'enquête sont particulièrement utiles pour connaître le motif des immigrés admis dans le cadre de la libre circulation, qui, par définition, ne peut être connu au travers de données administratives. Très peu d'enquêtes disposent d'informations sur le motif de la migration et généralement seuls les migrants récents sont enquêtés. Pour l'ensemble de ces raisons, ce chapitre se limite à l'exploitation de données administratives sur les permis de résidence.

Eurostat publie aussi chaque année des données administratives sur les premiers permis de résidence délivrés dans les 28 États membres de l'Union européenne aux citoyens extracommunautaires. Ces données distinguent raisons familiales, raisons liées à l'éducation, celles liées à l'emploi et les autres raisons (parmi lesquelles protection internationale, etc.). Pour plus d'informations, voir *http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Residence_permits_statistics*.

Langues apprises et toujours parlées par les immigrés

L'Évaluation des compétences des adultes est un excellent outil pour étudier nombre de problématiques relatives aux compétences des migrants et à la manière dont elles sont utilisées et récompensées sur le marché du travail. Elle comporte cependant des limites, notamment le fait que les migrants qui ne parlent pas la langue du test ne sont pas interrogés. Une autre limite tient au fait que dans tous les pays sauf au Canada, en Corée, en Estonie, en France, en Pologne et au Royaume-Uni, l'enquête PIAAC porte sur un échantillon d'environ 5 000 personnes. Le nombre d'immigrés testés dans les pays où leur part dans la population totale est limitée se voit par conséquent fortement réduit. L'échantillon de migrants est particulièrement petit en Corée, au Japon, en Pologne et en République slovaque. Ces pays ont donc été exclus des analyses.

Notes, sources et pour en savoir plus

*Note concernant Israël**

* Informations sur les données concernant Israël : *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Notes concernant Chypre[1, 2]

1. Note en bas de page de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant le Japon et la Corée

La population immigrée est définie selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du pays de naissance.

Notes des tableaux et graphiques

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent être publiés individuellement pour des questions de taille d'échantillon.

Graphique 3.1 : 2012 au lieu de 2012-13 pour la Belgique, la Finlande, la France et l'Espagne. 2005-11 pour la Belgique et 2007-11 pour l'Espagne au lieu de 2003-11.

Graphique 3.2 : 2005-12 pour la Belgique, la France et l'Irlande ; 2006-12 pour la Finlande; 2010-13 pour le Mexique; 2007-12 pour l'Espagne.

Graphique 3.3 Population âgée de 15 ans ou plus pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Graphique 3.5 : Tous les pays de l'OCDE (sauf la Corée), tous les pays de l'UE (sauf la Croatie).

Sources des tableaux et graphiques

Indicateur 3.1 : OCDE (2014c), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr*.

Indicateur 3.3 : Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) ; American Community Survey (ACS 2012) ; Israeli Labour Force Survey 2011 ; Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) pour les autres pays non européens.

Graphiques 3.4, 3.5, 3.6 : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2000-01 et 2010-11), Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

Graphique 3.7 et tableau 3.1 : Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes de l'OCDE (PIAAC 2012).

Pour en savoir plus

Eurostat (2011), « Migrants in Europe. A Statistical Portrait of the First and Second Ggeneration », *Statistical Books*, Commission européenne, Luxembourg.

Lemaître, G., T. Liebig, C. Thoreau et P. Fron (2007), « OECD Standardised Statistics on Immigrant Inflows: Results, Sources and Methods », Éditions OCDE, Paris, *www.oecd.org/els/mig/37035672.pdf*.

OCDE (2014a), « Migration Policy Debates: Is Migration Really Increasing », Éditions OCDE, Paris, *www.OCDE.org/els/mig/OCDE%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%201.pdf*.

OCDE (2014b), *A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en*.

OCDE (2014c), *Perspectives des migrations internationales* 2014, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr*.

OCDE (2013a), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr*.

OCDE (2013b), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des Compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264204096-fr*.

OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-fr*.

OCDE – Nations Unies/DAES (2013), *Les migrations internationales en chiffres*, Éditions OCDE, Paris – Éditions des Nations Unies, New York, *www.oecd.org/migration/mig/World-Migration-in-Figures.pdf*.

ANNEXE 3.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 3.A1.1. **Principaux pays d'origine de la population immigrée âgée de 15 à 64 par région de destination, 2010-11**

OCDE (33)	Mexique	Inde	Chine	Pologne	Allemagne	Total immigrés
	10 628 391	3 197 624	3 185 410	2 818 337	2 707 764	90 699 872
UE (27)	Pologne	Roumanie	Turquie	Maroc	Russie	Total immigrés
	2 220 070	2 135 785	2 111 727	2 083 198	1 512 884	39 519 226
Amérique OCDE (4)	Mexique	Inde	Philippines	Chine	Viet Nam	Total immigrés
	10 541 389	1 991 766	1 948 338	1 633 378	1 197 677	41 606 956
Asie-Océanie OCDE (4)	Royaume-Uni	Chine	Corée	Nouvelle-Zélande	Inde	Total immigrés
	912 067	791 264	396 226	394 636	333 917	7 287 171

Sources : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933216502*

Tableau 3.A1.2. **Population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par régions de naissance, 2010-11**

	Pays de naissance :			Régions de naissance :				
	Toutes origines	Pays à plus faibles revenus	Pays à hauts revenus	Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	États-Unis, Canada et Océanie	Europe
	(Milliers)	(% de toutes les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans)		(% de toutes les personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans)				
Allemagne	8 887	49.1	50.9	2.8	19.7	1.8	1.3	74.4
Australie	3 969	50.4	49.6	6.6	41.9	2.3	15.7	33.5
Autriche	1 057	66.6	33.4	3.3	10.1	2.2	1.0	83.5
Belgique	1 291	51.0	49.0	28.4	9.3	3.1	1.3	57.9
Bulgarie	18	55.5	44.5	0.0	20.0	0.6	1.0	77.9
Canada	5 362	65.8	34.2	7.8	49.0	12.7	4.8	25.7
Chili	196	88.1	11.9	0.3	2.2	87.7	4.4	5.4
Chypre[1, 2]	142	67.1	32.9	4.6	27.9	0.3	2.2	65.0
Croatie	281	88.9	11.1	0.1	0.3	0.1	0.2	88.6
Danemark	416	55.3	44.7	7.6	31.8	2.8	3.5	54.2
Espagne	4 740	76.7	23.3	17.1	4.2	41.4	0.8	36.5
Estonie	117	26.0	74.0	0.1	6.1	0.1	0.3	93.3
États-Unis	35 670	78.1	21.9	3.9	26.6	55.0	2.4	12.1
Finlande	208	35.6	64.4	9.5	20.5	2.0	2.4	65.6
France	5 412	71.0	29.0	50.7	9.9	4.2	1.1	34.1
Grèce	1 119	73.8	26.2	3.9	12.4	0.6	4.8	78.3
Hongrie	265	76.6	23.4	1.3	8.2	0.7	1.5	88.2
Irlande	637	24.4	75.6	7.3	10.4	2.0	4.6	75.7
Islande	27	24.9	75.1	2.8	15.3	2.6	5.6	73.7
Israël*	1 169	66.9	33.1	15.8	16.8	4.1	5.1	58.1
Italie	4 168	78.6	21.4	17.2	13.7	11.0	1.9	56.3
Japon	1 218	68.4	31.6	0.5	80.0	13.0	3.6	2.8
Lettonie	185	40.4	59.6	0.2	7.0	0.0	0.0	92.8
Lituanie	86	48.5	51.5	0.0	8.2	0.1	0.2	91.5
Luxembourg	168	19.7	80.3	6.6	3.7	2.1	1.1	86.4
Malte	16	14.6	85.4	4.0	4.7	0.0	32.2	48.3
Mexique	379	32.1	67.9	0.4	4.2	30.6	54.8	10.0
Norvège	479	49.5	50.5	10.3	28.6	4.2	3.5	53.4
Nouvelle-Zélande	931	45.0	55.0	6.5	30.3	1.5	20.0	23.1
Pays-Bas	1 372	73.9	26.1	18.7	20.9	20.4	2.3	37.7
Pologne	141	48.7	51.3	2.6	11.2	1.1	5.6	79.5
Portugal	749	76.0	24.0	43.1	3.5	20.2	1.8	31.4
République slovaque	97	20.8	79.2	0.7	3.3	0.4	0.6	95.0
République tchèque	537	45.7	54.3	1.0	15.8	0.5	1.4	81.3
Roumanie	15	74.1	25.9	5.7	27.4	4.0	0.9	62.0
Royaume-Uni	6 468	60.0	40.0	18.3	35.1	4.9	5.9	35.8
Slovénie	186	73.4	26.6	0.2	0.8	0.4	0.6	98.0
Suède	1 023	55.8	44.2	8.3	32.9	5.7	1.6	51.6
Suisse	1 620	41.8	58.2	6.2	8.2	5.6	2.6	77.3
Turquie	623	64.2	35.8	0.9	15.8	0.3	0.5	82.4
Total UE (28)	**39 602**	**62.9**	**37.1**	**17.6**	**17.2**	**9.4**	**3.0**	**52.8**
Moyenne OCDE (33)	**90 796**	**67.9**	**32.1**	**10.4**	**24.6**	**27.3**	**3.9**	**33.7**
Total OCDE (33)	**90 796**	**55.6**	**44.4**	**9.4**	**18.3**	**10.5**	**5.3**	**55.9**

Note : La population immigrée au Japon est définie selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu de celui du pays de naissance.

1, 2 : Se reporter à la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».

* Information sur les données pour Israël: *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11), Enquêtes européennes sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933216511*

Graphique 3.A1.1. **Population immigrée âgée de 15 à 64 ans née dans un pays à hauts revenus, 2010-11**

Pourcentage de la population née à l'étranger

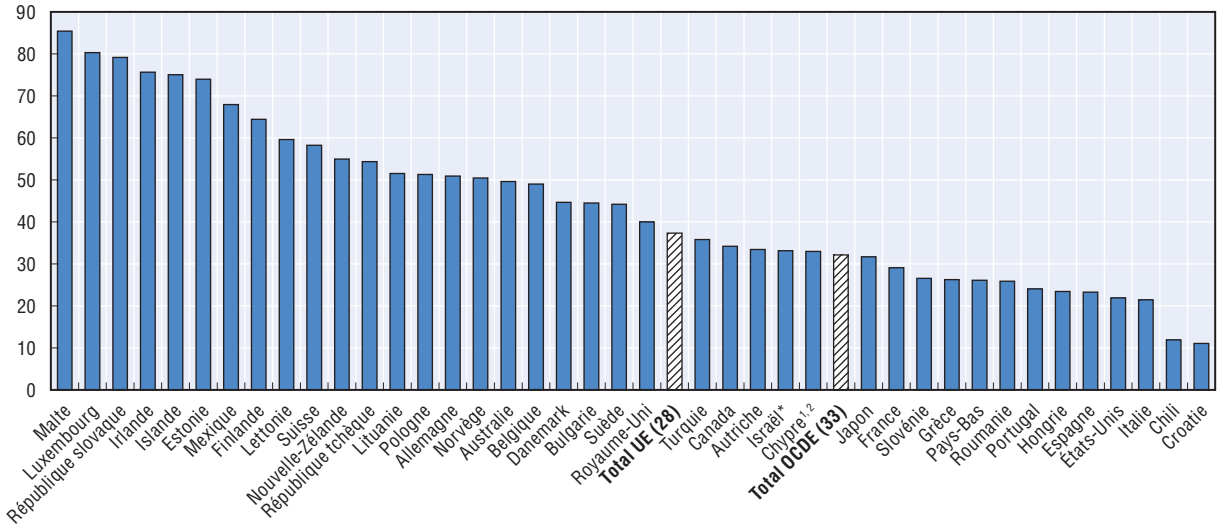

Notes : Population selon le critère de la nationalité (étrangers/nationaux) au lieu du critère de pays de naissance pour le Japon.
1, 2 : Se reporter à la section « Notes, sources et pour en savoir plus ».
* Information sur les données pour Israël: *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602*.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC 2010-11) ; Enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE 2012-13) pour la Croatie.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933216476*

Graphique 3.A1.2. **Évolution de la distribution de la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans par région d'origine dans la zone OCDE, 2000-01 (cercle intérieur) et 2010-11 (cercle extérieur)**

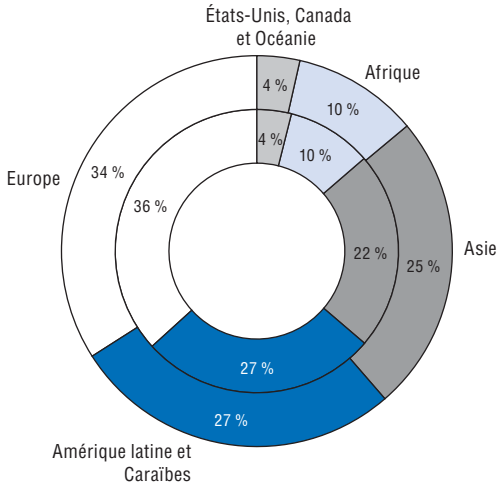

Note : Les pourcentages diffèrent légèrement de ceux présentés dans le Graphique 3.5 car les données 2000-01 ne sont disponibles que pour 30 pays OCDE.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000-01 et 2010-11.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933216481*